

PLAN DE BALISAGE DES PLAGES COURSEULLES-SUR-MER



Bouées de couleur jaune :

- Bouée sphérique de 80 cm
- Limite des 300 mètres
- Bouée sphérique de 60 cm
- Limite de la zone d'évolution des engins de plage
- Bouée sphérique de 40 cm
- Limite de la zone de baignade surveillée
- Bouée cylindrique de 40 cm
- Limite de babord de chenal
- ▲ Bouée conique de 40 cm
- ▲ Limite de tribord de chenal

Dans les 300 mètres :

- Zone de bain surveillée :**
Bouées sphériques de 40 cm espacées de 25 m
- Zone d'évolution des engins de plage :**
Bouées sphériques de 60 cm espacées de 50 m
- Chenaux :**
Bouées de 40 cm :
-> Cylindriques sur babord en venant de la mer
-> Coniques sur tribord en venant de la mer
Espacement : 10 m jusqu'à 50 m du rivage
25 m de 50 à 150 m du rivage
50 de 150 à 300 m du rivage

Aux 300 mètres :

- Bouées diamètre 80 cm
forme sphérique sauf extrémités des chenaux
(1 cylindrique et 1 conique)
- Accès au DPM des engins motorisés
-> Cale de l'école de voile
-> Cale de l'avant port
-> Cale des Marinas

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20220430-A2022-234-AR
Date de télétransmission : 02/05/2022
Date de réception en préfecture : 02/05/2022

L'ÉGENDE